National Aboriginal & Islander
Legal Services Secretariat

Tel. (02) 699 9277 Cnr. Abercrombie & Cleveland Sts Chippendale 2008 P.O. Box 143, Chippendale

TL 1503-12

NAILSS

COMMISSION ON HUMAN RIGHTS

SUB-COMMISSION ON PREVENTION OF
DISCRIMINATION AND PROTECTION
OF MINORITIES

FORTIETH SESSION

AGENDA ITEM 9

THE SITUATION IN EAST TIMOR

SPEAKER : ANSELMO APARICIO

DATE : 22nd. AUGUST 1988

Monsieur le President
Membres distingués de cette Sous-Commission

C'est la deuxième fois que je vous adresse la parole pendant cette session pour que l'on ne plonge pas dans le silence éternel les droits fondamentaux du peuple du Timor Oriental.

Il y a quatre jours ma voix a tremblé lorsque j'ai présenté mon témoignage, dans le cadre du point six, car c'était la première fois que je racontais librement mes souffrances et aussi celles de mon peuple. La présence militaire indonésienne paralyse tout exercice des droits du peuple timorais.

Monsieur le Présient
Mesdames et messieurs

Je voudrais aujourd'hui vous dire ce qui se passe dans mon pays en ce qui concerne les conditions de détention et l'administration de la justice.

Partout dans le territoire il y a des prisons. Quelques-unes sont déjà connues de l'opinion publique internationale, tristement célèbres pour les mauvais traitements et tortures dont les prisonniers sont les victimes. Celles de Dili, Komarca et Be-Kora, ont déjà été visitées par le CICR, ainsi que la prison de Cipinang, à Jakarta, où beaucoup de timorais sont détenus, si loin de leurs familles.

Mais la plupart des prisons sont à l'intérieur du pays, chez les "bérêts rouges" (kopassus), dans les garnisons militaires au niveau du district (kodim) et du sub-district (koramil). Ces prisons, le CICR n'a jamais obtenu la permission de les visiter.

Mes frères timorais, avant d'être envoyés à la prison de Komarca, souffrent la torture dans ces centres de détention militaire. Ils subissent des chocs électriques, des coups de pied, des brûlures de cigarettes sur la face et le sexe, on leur arrachent les ongles des pieds, ils sont brutalement battus. Ceux qui ne disparaissent pas, ou ne sont pas assassinés, ils ont la chance d'arriver aux prisons de Dili où ils sont soumis de nouveau à des interrogatoires, des menaces, encore des mauvais traitements.

Les femmes prisonnières sont violées par les soldats et les officiers indonésiens et, en plus, elles souffrent aussi comme les autres, toutes formes de tortures physiques et psychologiques. J'ai bien connu le cas de Maria Lidia Boavida, Benedita et je me rappelle d'une femme qui est devenue enceinte à cause des abus commis à la prison de Komarca par les militaires indonésiens. Sa fille, ainsi venue au monde, a été mon élève à l'école. Ces cas ne sont pas du tout rares.

Monsieur le Président

Il y a deux types de détenus au Timor Oriental: ceux qui ne sont jamais jugés et ceux qui sont présentés devant la justice.

En ce qui concerne ceux qui sont jugés, il faut tout d'abord remarquer qu'ils ne sont qu'une minorité parmi tous ceux qui ont connu la prison et la torture. En plus, le premier jugement n'a eu lieu qu'en 1984, soit neuf ans après l'invasion indonésienne. Un tiers de notre peuple, près de 200.000 personnes avaient déjà été décimées.

Pour obtenir des preuves d'accusation, la police qui est chargée de faire l'interrogatoire avant le jugement menace les détenus pour qu'ils signent des confessions. Ils leur disent, notamment, que s'ils ne sont pas jugés ils ne seront jamais libérés et qu'ils ne pourront jamais revoir leur famille. Encore, pour obtenir des preuves d'accusation valable devant la loi, les policiers obtiennent-ils par ces moyens des confessions où les détenus s'accusent les uns les autres, chacun étant ainsi le témoin des actes commis par les autres. Tous ceux qui furent emmenés devant la cour ont été condamnés. Un seul d'entre eux a fait appel, car ils ne connaissent rien des procédures. En tout cas, ce serait inutile: leurs avocats de défense à la cour sont toujours les mêmes trois femmes, exerçant à Kupang (Timor indonésien), nommées d'office par la cour, et qui ne savent rien des personnes qu'elles doivent "défendre". En fait, ils se connaissent à la cour, pendant le jugement.

Monsieur le Président

Mesdames et messieurs

Les autorités indonésiennes ont fait libérer, ces derniers mois, la plupart des détenus à Dili. Je voudrais attirer votre attention sur les conditions de vie qui attendent ces timorais. Ils sont menacés pour qu'ils ne racontent à personne ce qu'ils ont subi pendant leur détention. Ils sont aussi obligés de se présenter aux autorités militaires (korem, koramil) toutes les semaines ou tous les mois, des années durant, et cela, surtout, parce qu'ils sont supposés devenir des espions au service des occupants. Chaque fois qu'ils se présentent, ils doivent raconter ce qu'ils ont repéré de suspect dans leur entourage.

Monsieur le Président

Mesdames et messieurs

Je ne peux pas terminer sans mentionner le problème des prisonniers de guerre. Les hommes et les femmes timoraises qui sont capturés au cours des combats sont torturés jusqu'à la mort. Ceux qui sont internés à l'hôpital doivent survivre jusqu'à ce que

les militaires considèrent qu'ils ne peuvent plus apporter des renseignements valables. Ils sont alors abandonnés et ils périssent dans la plus grande souffrance.

Monsieur le Président
Mesdames et messieurs
J'aurais encore beaucoup à témoigner sur les souffrances et violations dont mon peuple en est victime. Je ne dirai que toute la population du Timor Oriental vit la situation des prisonniers qui ne sont jamais jugés. Je le dis d'après ma propre expérience. Tous les jours on a peur d'être interrogés, maltraités, envoyés en prison.
Je vous remercie de votre attention et vous prie instamment d'écouter et répondre à l'appel de mon peuple, sa soif de justice, son espoir dans l'action de la communauté internationale.
Merci, Monsieur le Président.